

PPRI du bassin de Brive la Gaillarde
Cartographie du zonage

Commune d'Ussac

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour:

TULLE, le 29 JAN. 2019

Le Préfet,

Frédéric VEAU

Échelle : 1 / 5000

Février 2018

N° 8 31 1109

COPIE

ARTELIA

Agence de Bordeaux

Plan local d'urbanisme - Règlement D. © 2018 Agence des Territoires - CS 71008 - 33207 Le Haillan Cedex - France
Tél. : 05 56 53 85 82 - Fax : 05 56 53 85 83 - www.artelia.fr

Légende

Zonage

■ Zone rouge (zone d'inconstructibilité)

